Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_085-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/085 **Séance du 21 mai 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

M. Jean-René BÉASSE rappelle que dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) intervenue en 2022, il était nécessaire de mettre en place un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles applicables aux crédits pluriannuels, dont le Maire doit présenter un bilan à l'occasion du vote du compte financier unique. Celui-ci est annexé à la présente note, indique les grands principes et règles de la comptabilité publique et leur mise en œuvre au sein de la collectivité.

Avec le changement d'équipe municipale suite aux élections de mars derniers, ce Règlement Budgétaire et Financier doit être actualisé et de nouveau présenter, pour validation, en séance de Conseil municipal.

M. Jean-René BÉASSE précise que le Règlement Budgétaire et Financier actualisé a été présenté lors de la commission finances du 12 mai 2026.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- *Vu l''arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;*
- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant la nécessité d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels ;*
- *Vu la délibération n°2021/070 du Conseil Municipal en date du 21 mai 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 ;*
- *Vu la délibération n°2022/019 en date du 04 mars 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Commun,*
- *Vu l'avis de la commission finances réunie le mardi 12 mai 2026.*

- ADOPTE à l'unanimité le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Dol de Bretagne ;

- AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches et signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS